DLP 13-4-66 492718

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE STRASBOURG

Tél. 34-14-63 - Poste 93

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MOSELLE, VOSGES)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux : Cité Administrative, 2, Rue de l'Hôpital Militaire STRASBOURG

C. C. P. : STRASBOURG 55-08-86

ABONNEMENT ANNUEL 15 F.

7 Avril 1966

Supplément n° 1 du Bulletin du mois d'Avril 1966.

/Information/

GRANDE CULTURE

MELIGETHE DU COLZA

On note actuellement de fortes concentrations de Méligethes sur les colzas d'hiver. Ces pullulations pourront encore s'intensifier au cours des prochains jours.

En conséquence, il apparaît nécessaire de réaliser, dès à présent, un traitement insecticide dans les cultures où les hampes florales commencent à se dégager et où l'on peut observer 4 à 5 Méligethes par plante.

Utiliser une des spécialités indiquées dans la liste des produits qui a été envoyée à chaque abonné tout en respectant les prescriptions relatives à la protection des abeilles.

A ce propos nous rappelons que les dégâts de Méligethes sont occasionnés au stade "bouton" et qu'il est inutile d'intervenir après le début de la floraison.

Dans les cultures où l'on craint habituellement une attaque du Charançon des siliques, choisir de préférence un insecticide préconisé contre ce dernier parasite.

Dans les parcelles moins avancées (en particulier celles semées fin Septembre 65) le traitement pourra être décalé d'une huitaine de jours.

LE DESHERBAGE SELECTIF DES CEREALES AVEC LES PHYTOHORMONES ET PRODUITS SPECIAUX

Dans notre note du 1er Mars nous avons précisé les techniques de desherbage précoce avec l'emploi de colorants nitrés, DICAMBA, IOXYNIL.

L'utilisation des phytohormones et produits spéciaux pourra être envisagé maintenant.

PARMI LES PHYTOHORMONES IL Y A LIEU DE DISTINGUER :

Les produits classiques du type 2,4-D ; M.C.P.A. ; - très efficaces contre les chardons et contre un certain nombre d'espèces adventices : sanves, ravenelle, renoncule, vesce, chenopode, rumex, coquelicot, etc...

Les spécialités à base de 2,4-D peuvent être utilisées sur les variétés de céréales peu sensibles (notamment blé d'hiver). Le M.C.P.A. est à réserver plus spécialement aux variétés sensibles et avoine de printemps).

.../...

295

Le M.C.P.A. convient aussi pour les cultures dans lesquelles se trouve un semis de petites graines (luzerne, trèfle).

CONDITIONS D'APPLICATION DES PHYTOHORMONES

Avec les phytohormones, le débit/ha peut être nettement inférieur à celui nécessaire pour les colorants nitrés sans toutefois descendre en dessous de 200 litres/ha.

Le traitement se situe dans la période de montaison, le plus tôt possible après le tallage. Bien nettoyer les appareils après pulvérisation.

Pour que les phytohormones donnent leur plein effet, une température de 12 à 13° au minimum est nécessaire. En période plus froide avec risque de pluie, choisir les esters lourds, non huileux de préférence, ou une spécialité à base de M.C.P.A. + 2,4,5-T (particulièrement indiqué dans ces conditions).

Ne traiter que par temps calme et avec des appareils plaquant bien le liquide au sol pour éviter des déplacements de gouttelettes ou vapeurs sur d'autres cultures sensibles (vigne, pommes de terre, tabac, houblon, etc...). En cas de dégâts causés aux cultures voisines, la responsabilité des cultivateurs peut être engagée.

PRODUITS SPECIAUX : M.C.P.P. et M.C.P.B. - 2,4-D.P.

Le M.C.P.P. ou MECOPROP, le 2,4-D.P. ou DICHLORPROP, associés le plus souvent aux hormones classiques permettent d'agir à des degrés variables à l'égard des espèces résistantes au 2,4-D et au M.C.P.A. (gaillet-gratteron notamment). Il agit également sur les chardons, vesces, etc...).

Le PICHLORAME est un produit offrant approximativement les mêmes possibilités ; il s'utilise à faible concentration.

Le M.C.P.B., produit de desherbage précoce, mais dont l'emploi peut s'échelonner depuis le début du tallage jusqu'à la fin de la montaison. Sont sensibles à ce produit : le bleuet, la capselle bourse à pasteur, les chenopodes, le coquelicot, le fumeterre, le liseron des champs, la moutarde des champs, l'ortie royale.

ASSOCIATIONS D'HERBICIDES :

Pour obtenir la plus grande efficacité possible sur une gamme très étendue de mauvaises herbes (en particulier à l'égard des espèces résistantes aux phytohormones classiques), de nombreuses spécialités commerciales associent plusieurs produits de base. C'est ainsi que l'on trouve maintenant les mélanges suivants qui s'emploient en général dès la fin du tallage et au début de la montaison ; certains peuvent être utilisés plus tôt (en cours de tallage).

M.C.P.P. + M.C.P.A. ou 2,4-D.
M.C.P.P. + 2,4-D + M.C.P.A. + PICHLORAME
2,4-D.P. + 2,4-D ou M.C.P.A.
M.C.P.A. + DICAMBA
IOXYNIL + M.C.P.P.
M.C.P.A. ou 2,4-D + D.N.B.P.

REGLEMENTATION DE L'EMPLOI DES PRODUITS A BASE D'HORMONES DANS LE VIGNOBLE DELIMITE

Deux arrêtés préfectoraux en vigueur respectivement dans les départements du HAUT-RHIN et du BAS-RHIN, règlementent l'emploi des produits à base d'hormones dans le vignoble délimité tout en rendant la lutte obligatoire contre les chardons sur le territoire de ces deux départements.

.../...

L'article 6 précise que cette règlementation de l'emploi des herbicides hormonés ayant pour objet essentiel la préservation du vignoble contre les projections ou émanations d'hormones, s'exercera dans les communes viticoles de la zone délimitée à appellation contrôlée.

Dans celle-ci :

1) L'emploi des hormones est interdit dans un périmètre de 150 m de largeur à partir de la limite extérieure du vignoble jusqu'au 15 Juillet.

2) L'emploi des formulations à base d'esters ou de débrousaillant est interdit dans une zone de 2.000 m de largeur à partir de 150 m de la limite extérieure du vignoble Dans ce même secteur, les hormones ne peuvent être épandues qu'à l'aide d'appareils pulvérisateurs munis de rampes basses et mettant en oeuvre au minimum 300 litres de liquide par hectare, sous pression inférieure à 5 kg par centimètre carré.

Si ces mesures sont susceptibles d'assurer la protection du vignoble délimité, il ne faut pas oublier que les hormones peuvent causer des dégâts à de très nombreuses autres cultures, telles que houblon, arbres fruitiers, cultures légumières, pépinières, etc...

Les agriculteurs devront se montrer d'autant plus prudents que les cultures en cause sont plus proches des céréales desherbées.

D'une façon générale, les précautions suivantes doivent être strictement observées :

- Proscrire les pulvérisations à débit réduit et les "atomiseurs" qui divisent le liquide en gouttelettes très fines, trop facilement transportées hors des limites du champ à desherber.
- Ne traiter que par temps calme, sans vent, et lorsque la température de l'air ne dépasse pas 25°C.
- Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs après usage, ou mieux, ne les utiliser que pour des travaux de desherbage, c'est-à-dire, ne s'en servir en aucun cas pour les traitements insecticides ou fongicides des cultures.

L'usage des colorants en application précoce permet de stopper le développement des chardons, et ainsi, très souvent, d'éviter qu'ils fleurissent.

Sur terres non cultivées, on peut utiliser le DIQUAT, produit pratiquement sans danger pour les cultures voisines et qui ne présente pas les nombreux inconvénients des produits à base d'hormones.

Les agriculteurs ou entrepreneurs de traitements effectuant des pulvérisations hormonées, sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux cultures voisines.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
J. BERNARD et C. GACHON.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG / Directeur-Gérant : L. BOUYX.

296